



CERCLE DE TIR DE MONTGERON
89, rue de la Garenne
91230 MONTGERON
Tél. : 01.69.83.26.60
www.ctmontgeron.fr

COMPTE RENDU DE LA 33^{ème} ASSEMBLEE GENERALE du C.T.M

Vu la convocation de la 33^{ème} Assemblée Générale du 18 octobre 2020.

Vu l'ordonnance n°2020-321 portant adaptation des règles de réunions et de délibération.

Vu le décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020.

Vu l'impossibilité de tenir la 33^{ème} Assemblée Générale du 18 octobre 2020 pour raisons sanitaires,

Vu la réunion du Comité Directeur du 05 décembre 2020, constatant l'impossibilité de tenir une Assemblée Générale présentielle, mandatant le Président pour convoquer une Assemblée Générale Ordinaire à « huis clos ».

M. le Président, Dominique CLEMENT décide de convoquer la 33^{ème} Assemblée Générale à « huis clos » et met en place un vote par correspondance.

Le samedi 30 Janvier 2021, le Comité Directeur du Cercle de Tir de Montgeron s'est réuni au stand de tir, en Assemblée Générale Ordinaire à « Huis Clos » sous la présidence de Dominique Clément.

M. SIGANOS Georges & M. HURE Yves, tirés au sort pour être scrutateurs, ont contrôlé le dépouillement des votes par correspondance.

Les membres du Comité Directeur présents sont :

M. Gilles BARGES, Mme Agnès BRUZEK, M. Pierre CHANEAC, M. Daniel CHEVIN, M. Dominique CLEMENT, M. Michel MILLERIOUX, M. Manuel RODRIGUES, M. Jacky RUEL, M. Richard VILMONT.

Sur 147 adhérents, 116 sont habilités à voter. Le quorum est fixé à un tiers des votants soit 39 personnes.

Le CTM a reçu 36 réponses par courrier, 13 par mèl, soit 49 réponses.

L'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 10h30 sous la présidence de Dominique Clément, Président du CTM.

Les votes des adhérents sont relevés à partir du document « Tableau des intentions de vote »

Ordre du jour :

1. *Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2019(Cf. site)*
2. *Approbation du rapport moral par le Président du C.T.M. (Annexe 1).*
3. *Approbation du rapport financier, quitus 2019/2020. (Annexe 2).*
4. *Quitus au Comité directeur (Tableau des intentions de votes)*
5. *Vote du budget prévisionnel 2020-2021 (Annexe 3).*
6. *Election du tiers des membres du Comité Directeur (3 renouvellements A. Bruzek, D. Clément, J. Ruel). Les 2 postes vacants seront cooptés par le Comité Directeur durant l'année 2021. (Tableau des intentions de votes)*
7. *Proposition par le comité directeur, de Dominique CLEMENT, à l'élection du poste de Président du C.T.M*
8. *Election, par l'Assemblée Générale, du Président du C.T.M. (Tableau des intentions de votes)*
9. *Compte-rendu sportif de la saison 2019/2020. (Annexe 4).*
10. *Compte-rendu sportif de la saison 2019/2020 pour l'Ecole de Tir. (Annexe 5).*
11. *Informations diverses : vie du stand, procédures, etc... (Annexe 6).*

Examen des points à l'ordre du jour :

Richard VILMONT assure le secrétariat de la séance et la conduite des débats.

1 – Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2019

Ce compte rendu a été affiché depuis janvier 2019 et il l'est encore à ce jour ; chacun a pu en prendre connaissance. Aucune question n'est posée à son sujet, il est procédé à son approbation :

Vote contre : 0 ; abstention : 1 ; le CR est adopté l'unanimité des voix.

2 – Approbation du rapport moral (Annexe 1)

Le rapport moral du Président a été transmis aux adhérents le 13/01/2021.

Vote contre : 0 ; abstention : 0 ; le rapport est adopté l'unanimité des voix.

3 – Approbation du rapport financier (Annexe 2)

Le rapport financier a été transmis aux adhérents le 13/01/2021.

Vote contre : 0 ; abstention : 0 ; le rapport financier est approuvé l'unanimité.

4 – Quitus

Vote contre : 0 ; abstention : 0 ; le quitus est donné, au Trésorier du CTM, à l'unanimité des voix.

5 – Vote du budget prévisionnel 2021-2021 (Annexe 3)

Le budget prévisionnel a été transmis aux adhérents le 13/01/2021.

Vote contre : 0 ; abstention : 0 ; le budget prévisionnel 2020-2021 est approuvé l'unanimité.

6 – Election du tiers des membres du Comité Directeur (3 renouvellements A. Bruzek, D. Clément, J. Ruel). Les 2 postes vacants seront cooptés par le Comité Directeur durant l'année 2021. (Tableau des intentions de votes)

- **Agnès Bruzek**

Vote contre : 0 ; abstention : 0 ; Agnès BRUZEK est élue à l'unanimité.

- **Jacky Ruel**

Vote contre : 0 ; abstention : 0 ; Jacky RUEL est élu à l'unanimité.

- **Dominique Clement**

Vote contre : 1 ; abstention : 0 ; Dominique CLEMENT est élu à la majorité.

7 – Proposition, par le comité directeur, de Dominique CLEMENT, à l'élection du poste de Président du C.T.M

Pas de vote sur cette proposition

8 – Election, par l'Assemblée Générale, du Président du C.T.M. (Tableau des intentions de votes)

Dominique CLEMENT a répondu favorablement à la sollicitation du comité directeur pour déposer sa candidature.

Vote contre : 1 ; abstention : 1 ; Dominique CLEMENT est élu Président à la majorité.

Le comité directeur félicite chaleureusement le Président réélu.

9 – Compte-rendu sportif de la saison 2019/2020. (Annexe 4).

Le compte-rendu sportif de la saison 2019/2020 a été transmis aux adhérents le 13/01/2021.

10 – Compte-rendu sportif de la saison 2019/2020 pour l'Ecole de Tir (Annexe 5).

Le compte-rendu sportif de la saison 2019/2020 « Ecole de Tir » a été transmis aux adhérents le 13/01/2021.

11 – Informations diverses : vie du stand, procédures, etc... (Annexe 6).

De nombreuses informations sur la vie du stand, les procédures et autres points ont été transmis aux adhérents le 13/01/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 11h 30.

Le Secrétaire Général
Richard VILMONT

Le Président
Dominique CLEMENT

ANNEXES

Annexe 1 Rapport moral

Annexe 2 Rapport financier, Bilan exercice 2019-20

Annexe 3 Budget prévisionnel 2020/21

Annexe 4 Compte-rendu sportif pour la saison 2019/2020

Annexe 5 Compte-rendu sportif de l'Ecole de Tir pour la saison 2019/2020

Annexe 6 Informations diverses

33ème Assemblée Générale du Cercle de Tir de Montgeron

Annexe 1

RAPPORT MORAL

Madame et Messieurs les membres du Comité Directeur, chers amis.

Nous avons terminé cette saison sportive le 31 août 2020 avec 182 licenciés en adéquation avec l'année précédente. Comme de coutume, je voudrais remercier tous les membres du Comité Directeur qui gèrent le club au mieux afin que vous puissiez pratiquer votre sport favori et particulièrement Michel MILLERIOUX responsable de l'Ecole de Tir ainsi que Franck GAUTHIER qui depuis des années déjà est présent tous les Samedis pour accueillir nos jeunes. Je n'oublierai pas non plus les adhérents qui viennent nous épauler.

Les résultats sportifs complets de la saison écoulée sont commentés par Michel pour l'Ecole de Tir en annexe 5 et par Richard pour les adultes dans l'annexe 4. Je voudrais féliciter nos compétiteurs concernant le Championnat de France des Clubs 10 mètres ; nous avons terminé 7^{ème}, mais nous restons en 1^{ère} division.

Courant mars 2021, nous devrions organiser comme les années précédentes un stage sur 2 jours : les disciplines 10 mètres le Samedi et le Dimanche les disciplines 25 mètres. Ce stage toujours aussi apprécié devrait être encadré comme les années précédentes par Madame Martine GUEPIN. A ce jour, la date précise de ce stage n'est pas encore définie. Il n'a pu avoir lieu la saison passée pour cause de Covid-19. Pour la même raison, les concours internes de printemps : « la coupe des gros et la vitesse militaire » n'ont pas été organisés et la saison 25-50 m a été purement et simplement annulée.

L'évolution du stand par la construction d'un pas de tir 50 mètres est toujours à l'étude mais Il inclurait un stand pour les différentes polices : un préchiffrage est en cours.

Je vais terminer ce rapport moral en vous souhaitant à toutes et tous, une excellente année 2021. Vive le tir sportif et longue vie à notre club.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie

Bilan Financier du 01/09/2019 au 31/08/2020

Tout d'abord, le nombre d'adhérents a peu évolué : 182 versus 184 la saison précédente.

Du fait de la pandémie, les dépenses sont d'environ 10000€ moins élevées que la saison précédente (42094.85€ versus 51978.81€).

La diminution de ces coûts se matérialise principalement sur les postes suivants :

- Frais de fonctionnement 8687.28€ versus 13593.52€ pour l'année précédente.
Cette saison, il n'y a pas eu de formation Martine Guepin (1200€), pas de BBQ (1400€) et frais divers amoindris (2233.47€ versus 4929.98€) du fait de la fermeture du club.
- Pas de compétition 25m : environ 2800€ l'année précédente.
- Pas de compétitions Ecole de Tir : environ 5600€ l'année précédente

Cette année, les amortissements sur 3 ans de nos investissements cibles et armes représentent encore environ 1/3 des montants engagés soit 4794.05€ pour la cible (3335.25+1458.80) et 3664.33€ pour les armes (3095.00+569.33).

Concernant les recettes (42846.31€), nous n'avons pas reçu cette année de subvention communale. Comme le club dépend depuis quelques années de la communauté d'agglomération (VYVS), la Commune a décidé de ne plus nous attribuer de subvention. Nous avons été prévenus très tardivement de cette décision et à ce jour, ayant formulé la demande de subvention auprès du VYVS, nous sommes toujours en attente d'un retour positif ou négatif.

Compte tenu de la fermeture du stand de la mi-mars à fin juin, nous avons décidé de faire un geste sur le montant des renouvellements de cotisation pour la saison 2020/2021. Pour une adhésion adulte, nous avons réduit de 40€ soit 170€ au lieu de 210€ en tarif plein.

Pour compenser ce manque à gagner sur 2020/2021, nous avons provisionné -2500€ sur les cotisations de 2019/2020 qui se rajouteront donc sur les cotisations de 2020/2021.

Le bilan de cette année montre donc un excédent de 751.46€ qui vient s'ajouter aux réserves. Pour la première fois cette année, nous décidons de faire apparaître ces réserves qui se sont constituées dans les années qui ont suivi la création du club. Ces réserves nous ont été utiles ces dernières années car nous ont permis d'amener la trésorerie nécessaire aux investissements en cibles et armes.

Ces réserves nous serviront aussi, nous l'espérons, à racheter de nouvelles cibles et armes lorsque l'extension 50m du stand sera réalisée.

Pour information, depuis trois ans environ, les coûts relatifs aux championnats sont en augmentation et nous réfléchissons à trouver un moyen de les réduire. Plusieurs pistes sont envisagées comme par exemple faire en sorte que les compétiteurs déclarent fiscalement ces coûts sous forme de crédit d'impôts dans leur déclaration annuelle d'impôts sur les revenus.

BILAN 01/09/2019 au 31/08/2020

ACTIF		PASSIF	
CSL Crédit Mutuel	29172.06	Réserves	29454.83
Compte Crédit Mutuel	437.52		
Compte Caisse	475.05	Résultat 2019-2020	751.46
Compte ESP Compétitions	121.66		
TOTAL	30206.29		30206.29

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	33625.00	Licences (182)	12853.00
Provision 2019-2020	-2500.00		
Droits d'Entrée (26)	2080.00	Cotisation Ligue - CDTE	296.00
Subventions CDTE/Aide EDT	2257.00		
Subvention Communale	0.00	Frais de Fonctionnement	8687.28
Provision 2019-2020	0.00	Fournitures de Bureau	705.09
Subvention Départementale	1260.00	Téléphone	1076.88
		Provision (report 2018-2019)	-76.69
		Provision Téléphone Aout	0.00
		Nettoyage Stand	991.08
		Provision (report 2018-2019)	-139.20
		Informatique	167.48
		Assurance	1963.34
		Formation	24.00
		Assemblée Générale	725.29
		BBQ	0.00
		Entretien Matériel	1016.54
		Divers Stand	2233.47
Produits Financiers	148.51	Frais Bancaires	467.39
		Provision 2019-2020	108.00
Locations Armes	1397.00	Réparations Armes	0.00
Locations Munitions	505.50	Achat Rechargement	1182.21
		Provision 2019-2020	0.00
Ventes Munitions	1731.00	Achat Munitions	855.80
		Provision (report 2018-2019)	430.80
		Provision 2019-2020	146.06
		Achat Cibles	474.02
Vente Cibles	614.30	Achat Accessoires	0.00
Vente Accessoires	110.00	Achat Boissons	0.00
Vente Boissons	23.00	Achat CO ²	0.00
Recharges Air et CO ²	0.00		
Contrôles Administratifs	242.00	Compétitions 10 mètres	7407.03
Initiations découvertes	350.00	Compétitions 25-50 mètres	89.09
		Provision (report 2018-2019)	-89.09
		Provision Fact. de juillet 2020	0.00
		Compétitions Armes anciennes	0.00
		Provision 2019-2020	0.00
		Compétitions Ecoles de Tir	583.00
		Provision (report 2018-2019)	-315.00
		Provision 2019-2020	0.00
Concours Internes	140.00	Concours Internes	0.00
Vente Tenues Sportives	863.00	Achat Tenues Sportives	2354.43
Vente Matériel d'Occasion	0.00	Provision 2019-2020	-1491.43
Provision Vente Matériel d'Occasion	0.00	Investissement Stand	1304.10
		Report amortissements 2018-2019	7764.61
		Amortissement 1/3 Cibleries	-3335.25
		Amortissement 2/3 Eclairage Cibleries	-1458.80
		Investissement Armes	1255.93
		Report amortissements 2018-2019	6190.00
		Amortissement 1/3	-3095.00
		Amortissement 2/3 - Xesse	-569.33
TOTAL	42846.31		42094.85

Résultat de l'exercice	751.46
-------------------------------	---------------

Le Président



Le Trésorier



Budget prévisionnel 2020/2021

Pour ce budget prévisionnel, la grande inconnue est l'effet pandémie aussi bien sur les recettes que sur les dépenses. Compte tenu de cette situation, nous avons malgré tout établi un budget 2020/2021 à peu près identique à celui de 2019/2020 soit sur la base du bilan de 2018/2019. Nous nous sommes donc basés sur un nombre d'adhérents de 184. A noter aussi que conjointement Ligue/FFTir ont augmenté les licences de 3€ ce qui les met à 50€ pour les jeunes et 80€ pour les adultes.

Comme dit dans le bilan financier ci-avant, nous rajoutons la provision de 2500€ sur les adhésions pour compenser le manque à gagner sur ce poste.

A ce jour, nous avons 146 adhésions dont 3 pas encore payées. Toutefois il y en a une bonne dizaine en attente que nous espérons voir se concrétiser dès la réouverture du club.

Dans les prévisions de coûts, nous retrouvons les amortissements sur les investissements cibleries et armes qui correspondent encore pour cette nouvelle saison à 1/3 des frais engagés soit 4794.05€ pour la ciblerie et 3664.33€ pour les armes. Pour la saison à suivre (2021/2022), ces montants ne seront plus que de 729.40€ et 284.67€. Si le besoin se faisait sentir, nous pourrions dès cette saison (2021/2022) réinvestir dans d'autre matériel.

En cette fin d'année, le club a déjà été fermé 2 mois. Nous pensons déjà à proposer une réduction des tarifs sur les renouvellements d'adhésion pour la saison prochaine sachant que nous ne changerons pas le tarif de base adulte de 210€ fixé lors de notre AG de 2019. Montant que nous avons votés pour compenser les augmentations annuelles successives imposées par la Ligue et FFTir (3€ pour 2020/2021).

Nous présentons donc un budget prévisionnel à l'équilibre de 50148.34€ en recettes et dépenses.

BUDGET PREVISIONNEL 01/09/2020 au 31/08/2021

RECETTES		DEPENSES		
Cotisations	31615.00	34115.00	Licences (184)	13370.00
Provision - report 2019-2020	2500.00			
Droits d'Entrée (32)		2560.00	Cotisation Ligue - CDTE	296.00
Subventions CDTE/Aide EDT		2500.00	Frais de Fonctionnement	10338.00
Subvention VYVS		580.00	Fournitures de Bureau	300.00
Provision - report 2019-2020		0.00	Téléphone	960.00
Subvention Départementale		1274.00	Provision Téléphone Aout	0.00
			Nettoyage Stand	1278.00
			Informatique	500.00
			Assurance	2000.00
			Formation	1000.00
			Assemblée Générale	0.00
			BBQ	900.00
			Entretien Matériel	400.00
			Divers Stand	3000.00
Produits Financiers		148.51	Frais Bancaires	676.51
Locations Armes		2430.00	Provision - report 2019-2020	-108.00
Locations Munitions		900.00	Réparations Armes	200.00
Ventes Munitions		2500.00	Achat Rechargement	0.00
Vente Cibles		900.00	Provision - report 2019-2020	0.00
Vente Accessoires		129.40	Achat Munitions	1500.00
Vente Boissons		0.00	Provision - report 2019-2020	-146.06
Recharges Air et CO ²		0.00	Achat Cibles	600.00
Contrôles Administratifs		0.00	Achat Accessoires	180.00
Initiations découvertes		400.00	Achat Boissons	
			Achat CO ²	0.00
			Compétitions 10 mètres	6000.00
			Compétitions 25-50 mètres	2500.00
			Provision - report 2019-2020	0.00
			Compétitions Armes anciennes	0.00
			Provision - report 2019-2020	0.00
			Compétitions Ecoles de Tir	5556.15
			Provision - report 2019-2020	0.00
Concours Internes		220.00	Concours Internes	250.00
Vente Tenues Sportives		1491.43	Achat Tenues Sportives	0.00
Vente Matériel d'Occasion		0.00	Provision - report 2019-2020	1491.43
			Investissement Stand	4064.65
			Report amortissements 2019-2020	4794.05
			Ammort. Achats Cibles (1/3 de 2188.20)	-729.40
			Investissement Armes	3379.66
			Report amortissements 2019-2020	3664.33
			Ammort. Achats Armes (1/3 de 854)	-284.67
TOTAL		50148.34		50148.34

Résultat de l'exercice

0.00

Le Président



Le Trésorier



Rapport d'activités des Compétitions 10 M et 25 M

Cette saison sportive 2019-2020 a été tronquée par la crise sanitaire du COVID 19. Les épreuves de tirs 25M ont été annulées dès le mois de mars 2020. Seules les épreuves au 10 M ont été pratiquées.

Cependant, le CTM reste toujours un club avec un potentiel compétitif important légitimant sa qualité de Club Sportif. Nous constatons une hausse du nombre de titres et de 1ère places remportées.

1 - Compétitions échelon départemental

Une moisson de médailles : 17 médailles or, 7 argent, 8 bronze.

Elles comportent des tirs à la carabine et au Pistolet individuel et par équipes

a) **A la carabine**, un très bon résultat. 2 médailles d'or.

Elise WILLIOT décroche la médaille d'or en catégorie Cadet fille. Les « Cadets Garçons » décrochent la première place par équipe.

b) **Au Pistolet** : il faut différencier 3 épreuves (précision, standard et vitesse)

- **Précision** :

6 médailles or, 2 argent, 2 bronze.

Impressionnante moisson de médailles d'or grâce à : Thiphaine LADAN, Elouan BRUZEK, Isée DUCREUX, Raphael MICHAUD. Swann Prevost nous offre une médaille d'argent et Julien Dufour une médaille de bronze.

Cependant, par équipe, les Séniors 1 décrochent la médaille d'or et les Séniors 3 la médaille de bronze.

Le duo mixte Thiphaine LADAN et Elouan BRUZEK monte sur la plus haute marche du podium. Chez les adultes la paire Isée Ducreux et Raphaël Michaud obtient la médaille d'argent.

- **Standard** :

5 médailles or, 1 argent, 4 bronze

Meilleurs scores par Céline MARTIN, Kathia DELORBE, Raphael MICHAUD, à l'argent, Richard Vilmont et au bronze, Elouan Bruzek, Isée Ducreux, Guillaume Hulot, Giuseppe Potorti

Par équipes, le CTM obtient une médaille d'or dans les catégories Dames 2, Séniors 1 et Séniors 3

- **Vitesse** :

4 médailles or, 4 argent, 2 bronze

Meilleur score par Raphael MICHAUD, puis dans les deuxièmes places, Elouan Bruzek, Céline Martin, Kathia Delorbe, Giuseppe Potorti, en argent Isée Ducreux, Guillaume Hulot,

Par équipes, le CTM obtient une médaille d'or dans les catégories Dames 2, Séniors 1 et Séniors 3

- **Par Club** :

Le CTM se classe à la 5^{ème} place.

2 - Compétitions échelon Régional

- a) A la carabine, les compétiteurs réalisent une prestation honorable
- b) Au Pistolet : il faut différencier 3 épreuves (précision, standard et vitesse)

- Précision :

- 1 or, 2 bronze**

- Isée DUCREUX obtient la médaille d'or. Elouan Bruzek décroche la 3^{ème} place.

- Le duo Tiphaine LADAN et Elouan Bruzek obtient la 3^{ème} place par équipe.

- Standard :

- 1 argent : Katia Delorbe prend la deuxième place.

- Vitesse :

- Les compétiteurs réalisent des scores honorables.

A l'issue des Régionaux, plusieurs compétiteurs carabiniers et pistoliens sont sélectionnés pour participer aux championnats de France individuels et par clubs.

- Par Club :

- Le CTM se classe à la 21^{ème} place et est sélectionné pour le championnat de France des Clubs

3 - Compétitions échelon National

- a) A la carabine, le club n'a pas été représenté.
- b) Au Pistolet : les résultats ont été honorables en regard du niveau des compétitions. Des nouveaux cadets ont pu y participer.
- c) Le Championnat de France des Clubs a été annulé.

4 - Challenge Sylvie LAPIERRE :

Il attire de nombreux compétiteurs avec de bons résultats

- a) **A la Carabine** : 2 médailles or, 1 argent, 2 bronze

Ce challenge interclub permet de différencier les nouveaux compétiteurs des caciques.

Ainsi, à la carabine Elise WILLIOT et Lucien BENTZ ont décroché la médaille d'or des nouveaux compétiteurs. Nathan CAZE-MOREIRA, l'argent.

Cédric CACHELOU a dignement gagné une médaille de bronze chez les compétiteurs chevronnés.

- b) **Au Pistolet** : 5 médailles or, 3 argent, 2 bronze

Enzo LANDREAU a décroché la première place dans la catégorie « jeune garçon », Agnès BRUZEK, la seconde place dans la même catégorie mais en « dame 2 », ainsi que Georges SIGANOS chez les « Séniors 3 ».

Parmi les plus expérimentés, ont décrochés des premières places : Swann PREVOST, Céline MARTIN, Kathia DELHORBE, Isée DUCREUX.

Le classement par une équipe Mixte carabiniers avec des pistoliens, le CTM se tient sur la 3^{ième} marche du podium

5 - Challenge GAUTHIER

Dans le cadre d'une première participation, le CTM se classe 6^{ème}.

Le CTM, petit club par sa capacité, mais grand par son ambition et ses résultats qu'il peut obtenir grâce à vous TOUS, Bénévoles, Adhérents, Compétiteurs

Compte-Rendu de la 33^{ème} Assemblée Générale

Du Cercle de Tir de Montgeron

Annexe 5

Rapport d'activité de l'Ecole de Tir

Septembre 2019 :

Comme chaque année en cette fin du mois de septembre nous enregistrons les derniers licenciés pouvant être accueillis à l'Ecole de Tir.

La saison précédente a été exceptionnelle. La vénérable coupe du Trophée KAMODY s'expose fièrement pour la 3^{ème} fois en 4 ans face à l'entrée du Club House ; le Trophée LOPES a rejoint pour la 3^{ème} fois consécutive les étagères déjà bien remplies de l'Ecole de Tir.

Devenus cadets, plusieurs de nos jeunes rejoignent « les grands » (Elise, Tiphaine, Swann), et retrouvent Elouan qui les a précédé. Je les remercie d'avoir par leur talent et leur travail à l'entraînement, contribué aux succès des années précédentes.

L'effectif inscrit cette saison est de 19 élèves répartis comme suit : 9 pistoliers (3 filles, 6 garçons) et 10 carabiniers (2 filles, 8 garçons) couvrant les trois catégories d'âge de l'EDT avec 7 poussins, 4 benjamins et 8 minimes.

Début décembre 2019 :

C'est la compétition de reprise de la saison avec le premier des 3 matchs du Trophée KAMODY. La moitié de l'effectif engagé, soit une dizaine de tireurs s'inscrivent dans les 10 premiers de leur catégorie.

11 et 12 janvier 2020 :

C'est la 2^{ème} confrontation de la saison, très importante car les points obtenus sont comptabilisés pour 3 matches selon des modalités différentes, à savoir le KAMODY 2, Le Critérium Départemental et le Trophée LOPES. Au total ce week-end ce sont 103 tireurs qui s'affrontent. Belle performance de nos tireurs :

En individuel : 2 médailles d'or, 4 médailles d'argent et 1 médaille de bronze.

Par équipe : 1 médaille d'or pour les pistoliers (Enzo, Samuel, Maéva) qui emportent le Trophée Lopes pour la 4^{ème} année consécutive.

2 février 2020 :

Championnats régionaux des Clubs EDT. L'équipe carabiniers (Maxime, Alma, Elouan) arrive en quart de finale. L'équipe pistoliers (Enzo, Samuel et Anaé) s'incline en demi-finale et finie au pied du podium, 4^{ème}.

Le 1^{er} mars 2020 :

Critérium Régional IDF à Montereau qui regroupe au total 185 tireurs sélectionnés au sein de toutes les écoles de tir d'Ile de France. 8 tireurs Montgeronnais ont été sélectionnés pour

cette compétition. Ils rapportent 2 médailles d'argent en individuel (Enzo et Maéva) et 1 médaille d'argent pour l'équipe pistolières (Enzo, Samuel et Maéva).

7 et 8 mars 2020 :

Championnat Départemental des EDT. Nos tireurs obtiennent en individuel 1 médaille d'or, 3 médailles d'argent, 3 médailles de bronze. L'équipe pistolières obtient la médaille d'or et les carabiniers la médaille de bronze.

16 mars 2020 :

Le confinement est décrété face à l'épidémie COVID19. Le stand est fermé.

La saison est terminée. Les Championnats Régionaux d'IDF, et les Championnats de France, sont annulés ainsi que le 3^{ème} et dernier match du trophée KAMODY,

La coupe est encore dans notre Club House, mais un peu triste dans une histoire inachevée.

Michel Millerieux animateur et Responsable de l'Ecole de Tir.

INFORMATIONS DIVERSES

Annexe 6

Nouveau Site de la Fédération Française de Tir Sportif

- ✚ Nouvelle ergonomie pour mieux répondre aux besoins actuels (Smartphone et Tablette)
- ✚ Nouveau contenu onglet Cibles couleurs
- ✚ Nouvel Espace, dédié aux acteurs du tir sportifs (Dirigeants, Formateurs et Tireurs)
- ✚ Nouveaux outils pour vivre et faire vivre la progression « Cibles Couleurs » pour nos jeunes
- ✚ Pour une utilisation de la méthode d'apprentissage de la FFTir, découverte, initiation et perfectionnement
- ✚ Nouvelle boutique formation « Cibles Couleurs » en ligne pour particulier et structures sportives
- ✚ La barre de recherche est désormais opérationnelle et performante
- ✚ Une carte géographique interactive
- ✚ Onglet « Calendriers des compétitions », des filtres pour sélectionner les disciplines et/ou types de compétitions.

Nouveau Bureau du CDTE 91

- ✚ Le Président Didier PLUMET ne souhaitant pas renouveler son mandat, un nouveau bureau a été élu :
- ✚ **Président** : Jean Luc GIRAUD, Club de Tir de Palaiseau
- ✚ **Vice-Président** : Patrice ARNAUD, Les équipiers de la Gâchette Etampoise
- ✚ **Secrétaire Général** : Vivien LEBAILLY, La cible de Villebon
- ✚ **Trésorier** : Jean Luc GIRAUD, Club de Tir de Palaiseau

Intégration de bénévoles

- ✚ 5 candidatures bénévoles, pour 2 places à coopter dans l'année pour intégration éventuelle au comité directeur

COVID 19 Règles sanitaires.

- ✚ Avant réouverture, la FFTir conseille vivement aux responsables de chaque association de vérifier qu'aucun arrêté municipal ou préfectoral effectif ne s'oppose à la reprise de l'activité.
- ✚ Il est entendu que l'ensemble des dispositions de réouverture ne pourra se faire que dans le strict respect des protocoles sanitaires renforcés édictés dans le protocole fédéral de rentrée.

Nouvelle Procédure d'entrée au club suite modification législation tirs contrôlés

- ✚ Licence obligatoire avec signature du médecin et du détenteur qui sera exigée pour accès au club.
- ✚ **En remplacement du registre des présences « Papier », est mis en place un système de douchette qui permettra de lire la licence et autorisera l'entrée des membres dans l'enceinte du club. Votre arrivée sera enregistrée dans un fichier de l'application CAISSE.**
- ✚ La carte de membre sera toujours demandée pour visualisation des présents sur le tableau actuel et association avec les armes louées.
- ✚ Tous les déplacements avec armes à feu (compétition ou stand de tir) doivent se faire avec justificatifs (licence et copie de la détention préfectorale)

Stand 50m

- ✚ Projet d'extension du stand de Tir 50m, stand des polices PN et PM et s'il reste du budget, 1 à 2 pas de tirs supplémentaires à 10m (Nb de postes à définir)

Dépôt de plainte

- ✚ Vendredi 12 Juin, nous nous sommes retrouvés au stand de Tir pour effectuer un contrôle des valeurs de luminosité des 16 postes 10 m.
- ✚ Etaient présent : Agnès, Pino, Elouan et Gilles Barges.
- ✚ Nous avons eu diverses surprises en arrivant.
- ✚ Un grand nombre de débris de verre (7 fenêtres cassées)
- ✚ Un tapis de billes d'Airsoft en céramique
- ✚ Des excréments humains
- ✚ etc.....

Nous avons fait un tour du bâtiment en intérieur comme en extérieur, puis nous avons pris contact avec Dominique pour avoir son accord pour un dépôt de plainte.

- ✚ Il y a de toute évidence des tentatives d'effractions.
- ✚ Plainte contre X déposée le 18 Juin 2020 au commissariat de MONTGERON, par Mr CLEMENT Dominique Président du CERCLE de TIR de MONTGERON et le président de la commission sportive Mr BARGÈS Gilles.
- ✚ Le commissariat nous a rappelés que nous étions un site à risque.

Tirs contrôlés modification de la législation

- ✚ L'arrêté du 28 Avril 2020 (NOR : INTA1933589A) fixe le nouveau régime de la délivrance des avis préalables par la fédération Française de Tir.
- ✚ La Fédération Française de Tir est considérée par l'administration et la FINIADA comme un tier de confiance.
- ✚ **Le carnet de tir et sa vérification par l'administration sont purement et simplement supprimés de même que la notion de tirs contrôlés.**
- ✚ Seul l'avis préalable signé par le Président de l'association devra accompagner les demandes initiales pour les armes nécessitant une autorisation de détention.
- ✚ Ce nouveau régime entre dans le cadre de la création du SIA (Système Informatisé de la Gestion des Armes) qui est détaillé dans les décrets du 28 Avril 2020 et qui modifiera de façon importante les procédures de délivrance et de déclaration des armes.

2 Situations :

- ✚ Pour la première demande d'autorisation et de détention d'armes de catégorie B : maintien de l'obligation de trois tirs espacés d'au moins 2 mois au cours des 12 mois précédents la demande pour obtenir un avis favorable.
Le registre de ces séances de tir contrôlées devra continuer à être tenu à cet effet par l'association sportive.
- ✚ Pour un renouvellement d'autorisation de détention d'armes (et par extension pour une nouvelle demande d'acquisition) : l'attestation porte sur la pratique régulière du tir pendant toute la période de la précédente autorisation.
- ✚ A noter que l'absence de pratique du tir pendant douze mois consécutifs ou plus au cours de cette période fait obstacle à la délivrance de cette attestation et l'avis favorable de la fédération. Un tir par an, au moins, demeure donc nécessaire.
- ✚ **Le comité directeur a décidé de porter à 3 le nombre minimal de tirs par an.**
- ✚ Du fait de la suppression du Carnet de tir, l'obligation de détention de ce dernier lors du transport d'armes soumises à autorisation et sa présentation à première réquisition aux forces de police ou de gendarmerie sont évidemment abrogées ; il en est de même pour la disposition imposant le dessaisissement des armes en cas de non-respect de l'obligation de pratiquer trois tirs contrôlés par an.
- ✚ Entrée en vigueur : 1er juillet 2020, pour les autorisations en cours comme pour les nouveaux dossiers.

- ✚ Cette mesure est destinée à faciliter la délivrance par l'armurier des armes nécessitant une autorisation de détention dans le cadre du râtelier virtuel, dont la mise en service est prévue au cours du mois de juillet 2021.
- ✚ L'Administration ne prévoit aucun autre mode de preuve de l'assiduité du demandeur que la certification de l'avis préalable par le président signataire dudit avis et la certification par la ligue régionale et par la Fédération Française de Tir (ces deux opérations sont effectuées via ITAC).

Détention armes et renouvellement

- ✚ Arme de catégorie B (soumise à autorisation)
- ✚ Vérifié le 01 juillet 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ?

- ✚ Tir sportif / Risque professionnel / Arme de catégorie A / Arme de catégorie C / Arme de catégorie D
- ✚ Pour pratiquer le tir sportif ou en cas de risque professionnel, vous pouvez demander l'autorisation d'acheter et détenir certaines armes classées en catégorie B.
- ✚ Il s'agit d'armes à feu de poing (pistolet, revolver) et d'épaule (fusil, carabine).
- ✚ Certaines armes à impulsion électrique (tasers, choqueurs) et des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes (bombes lacrymogènes) sont également concernés.

Détenir une arme pour le tir sportif : quelles sont les règles ?

- ✚ Armes de poing (pistolet, revolver) (actif)
- ✚ Armes d'épaule à 1 coup
- ✚ Armes d'épaule à répétition manuelle
- ✚ Armes d'épaule à répétition automatique ou semi-automatique
- ✚ Armes de poing (pistolet, revolver)

Autorisations

- ✚ Pour détenir une arme de poing destinée à la pratique du tir sportif, vous devez faire un dossier constitué d'une demande d'autorisation et de justificatifs.
- ✚ Être majeur ou mineur sélectionné pour participer à des concours de tir internationaux
- ✚ Certificat médical ou licence sportive tamponnée par le médecin
- ✚ Avis favorable de la Fédération française de tir
- ✚ Arme de poing à percussion annulaire à 1 coup, B
- ✚ Être mineur de 12 ans au moins, autorisé par une personne exerçant l'autorité parentale et titulaire d'une licence en cours de validité de la Fédération française de tir

Acquisitions

- ✚ Pour acquérir et détenir une arme de catégorie B (certaines armes de poing et d'épaule) destinée au tir sportif, vous devez demander une autorisation. Elle est accordée pour 5 ans maximum, sous conditions.
- ✚ La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard 3 mois avant la date de fin de l'autorisation.
- ✚ Des règles s'appliquent à la conservation de l'arme à domicile.
- ✚ Pour un renouvellement d'autorisation de détention d'armes (et par extension pour une nouvelle demande d'acquisition) : l'attestation porte sur la pratique régulière du tir pendant toute la période de la précédente autorisation.
- ✚ À noter que l'absence de pratique du tir pendant douze mois consécutifs ou plus au cours de cette période fait obstacle à la délivrance de cette attestation et à l'avis favorable de la Fédération.
- ✚ Un tir par an, au moins, demeure donc nécessaire.
- ✚ **Le comité directeur a décidé de porter à 3 le nombre minimal de tirs par an.**

- ✚ Du fait de la suppression du Carnet de tir, l'obligation de détention de ce dernier lors du transport d'armes soumises à autorisation et sa présentation à première réquisition aux forces de police ou de gendarmerie sont évidemment abrogées ; il en est de même pour la disposition imposant le dessaisissement des armes en cas de non-respect de l'obligation de pratiquer trois tirs contrôlés par an.
- ✚ Entrée en vigueur : 1er juillet 2020, pour les autorisations en cours comme pour les nouveaux dossiers.
- ✚ Cette mesure est destinée à faciliter la délivrance par l'armurier des armes nécessitant une autorisation de détention dans le cadre du « râtelier virtuel », dont la mise en service est prévue au cours du mois de juillet 2021.
- ✚ L'Administration ne prévoit aucun autre mode de preuve de l'assiduité du demandeur que la certification de l'avis préalable par le président signataire dudit avis et la certification par la ligue régionale et par la Fédération Française de Tir (ces deux opérations sont effectuées via ITAC).

Demande de renouvellement

- ✚ Vous devez déposer votre demande de renouvellement au plus tard 3 mois avant la date d'expiration de l'autorisation.
- ✚ Si vous ne respectez pas ce délai, l'autorisation n'est pas renouvelée sauf empêchement justifié. Par exemple, une hospitalisation.
- ✚ Les pièces à fournir sont les mêmes que pour la demande initiale.
- ✚ Vous recevez un récépissé qui vaut autorisation provisoire à partir de la date d'expiration de l'autorisation jusqu'à la décision de renouvellement.
- ✚ Si vous ne déposez pas de demande de renouvellement de l'autorisation, vous devez vous dessaisir de votre arme ou la faire neutraliser, ainsi que les munitions correspondantes.

Refus ou retrait de l'autorisation

- ✚ L'autorisation ou son renouvellement peut être refusée ou retirée pour toute raison d'ordre public ou de sécurité des personnes.
- ✚ C'est aussi le cas si vous ne respectez pas ou plus les conditions exigées.
- ✚ Dans ce cas, vous devez vous en dessaisir dans le délai de 3 mois qui suit la notification de refus ou de retrait.

Sanctions

- ✚ Acheter, vendre ou détenir une ou plusieurs armes de catégorie B sans en avoir l'autorisation est sanctionné par une peine de prison de 5 ans et une amende de 75 000 €.
- ✚ La peine de prison est de 10 ans et l'amende de 500 000 € en cas d'infraction commise en bande organisée.
- ✚ Si vous commettez une des infractions suivantes, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750 € :
 - Déménager dans un autre département sans informer la préfecture de votre nouveau domicile
 - Acheter ou détenir plus de 10 systèmes d'alimentation par arme
- ✚ Les peines complémentaires suivantes peuvent s'y ajouter :
 - ✚ Interdiction de détenir ou de porter, pendant 5 ans maximum, une arme soumise à autorisation
 - ✚ Confiscation d'une ou plusieurs armes
 - ✚ Retrait du permis de chasser avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant 5 ans maximum